

AMENAGEMENT CIRCULATION POUR FONDETTA'VTT DU 28/09/2019

Légende:  Routes et rues
 Chemins

Les commissaires seront en place de 13h30 à 19h00

Aucune circulation dans le sens contraire au sens de la course

Les panneaux seront mis en place par les services municipaux pour les stationnements interdits et les rue barrées ou en sens unique

Secteur Départ-Arrivée:

- Rue Paul Gauguin et carrefour avec Av du Moulin à vent et rue A Daudet interdits à la circulation de 13h30 à 19h00
 - Rue Marie Laurencin en sens unique du nord vers le sud, circulation autorisée dans l'autre sens (en circulation alternée) seulement pour les riverains
 - Postes 1, 2, 3 et 4 : commissaire avec chasuble fluo et K10
 - Traversée du terrain de basket et entrée sur stade (stabilisé) par le petit portail à coté du bureau ASF
- Barrières plus ruban de signalisation.

Sur stade:

- Barrières et piquets métalliques plus ruban de signalisation

Rue des Clérisseaux: (sortie du stade):

- Circuit sur l'herbe de l'accotement puis entre le fossé et la clôture du stade
- Piquets et ruban de signalisation pour séparer de la chaussée
- Sorties et accès aux habitations de la rue des Huvets interdit aux véhicules
- Poste 5 : 1 commissaire avec chasuble fluo et K10
- Croisement avec chemin Léonard de Vinci: barrières plus ruban de signalisation

Secteur rue de Guesne, rue de Chantelouze:

- Traversée de l'av du Moulin à vent, poste 6: 2 commissaires avec chasuble fluo et K10 - Rue de Guesne interdite à la circulation (en sens unique vers rue de Chantelouze pour les riverains seulement) barrières aux deux sorties de chemin
- poste 7: fermer l'accès au CR n°26 avec barrières
- poste 8: fermer l'accès au CR n°26 avec barrières 1 commissaire avec chasuble fluo et K10 si le « terrain des gens du voyage » est occupé.
- poste 9: 1 commissaire
- Rue de Chantelouze en circulation alternée, régulée par deux feux tricolores et commissaires équipés de talkies, chasuble fluo et K10 poste 10 et poste 11 + 1 commissaire avec chasuble fluo et K10 en bas de la rue de Guesne pour sortie sur rue de Chantelouze - Cônes entre postes 10 et poste 11.

Rue Fernand Léger:

- 1/2 chaussée interdite entre les poste 12 et rue A Calder, barrières plus ruban de signalisation, **sorties et accès avec véhicules interdit pendant la course pour les habitations situées cotés sud et ouest de la rue**
- **Poste 12:** 1 commissaire avec chasuble fluo et K10

Rue Van Gogh, rue Renoir et rue Cézanne:

- circuit sur le trottoir entre le CR n° 26 et la rue Van Gogh
- **1/2 chaussée interdite, circulation dans le sens de la course sur rue Van Gogh, rue Renoir et rue Cézanne**
- **Postes 13, 14 et 15:** commissaires avec chasuble fluo et K10

Allée Chantoiseau:

- **Circulation interdite** - **Poste 15bis:** commissaire avec chasuble fluo

Rue Carlotti:

- **1/2 chaussée interdite, en sens unique du sud vers le nord**, panneaux sens interdit au niveau de l'av. de Rochebise, barrières, cônes et ruban de signalisation sur 300 m
- **Poste 16:** commissaire avec chasuble fluo et K10
- **Stationnement interdit coté est de la rue**
- circuit sur l'espace école Notre Dame

Secteur rue Carlotti, Impasse Eugène Gouin et CR n° 149:

- **Du poste 17 au poste 20, toutes les rues sont interdites à la circulation**
- 1 commissaire aux **postes 17, 18 et 19**
- Barrières et panneau route barrée au début de la rue Eugène Gouin (carrefour de l'église avec rue Carlotti/rue de la République)
- Barrières et panneau route barrée au carrefour de la rue Eugène Gouin avec la rue Mermoz (descente de la rue Eugène Gouin interdite)
- **circulation interdite impasse Eugène Gouin et CR n° 149**
- 1 commissaire avec chasuble fluo et K10 au **poste 20**

En bas de la rue des Pivotières mettre un panneau « route barrée à 500 m, course VTT, » pour éviter que les véhicules venant vers le centre ville ne se retrouvent bloqués avenue du moulin à vent.

En bas de la rue A Renoir, mettre un panneau « route barrée à 300 m course VTT »